

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°326 du Mercredi 9 Août 2023 (Réé)

Perle de Paracha : Un argument imparable

L'*Admour* d'Amchinov se rendit un jour chez un Juif fortuné afin de solliciter son aide pour l'un de ses proches qui se trouvait dans une situation difficile. L'homme, esquivant ses responsabilités, déclara qu'il connaissait vaguement la personne en question. L'*Admour* lui demanda :

« Pries-tu chaque jour ? »

- Bien évidemment, répondit le riche.

- Ah oui ? Peux-tu me citer la première phrase de la *Amida* ? »

Le riche, surpris, répondit : « Euh... Eloké Avraham, Eloké Its'hak Véloké Yaakov ».

« Qui sont Avraham, Its'hak et Yaakov ? interrogea l'*Admour*.

- Ce sont nos Patriarches ! rétorqua le riche avec étonnement.

- Et à quelle époque vivaient-ils ?

- Il y a quelques milliers d'années.

- C'est exact, conclut l'*Admour*. Pourtant, le fait qu'ils aient vécu il y a tant d'années ne t'empêche pas de mentionner leur nom quotidiennement et d'implorer l'aide divine en souvenir de leur mérite, n'est-ce pas ? Dans ce cas, pourquoi refuses-tu d'aider l'un de tes proches encore en vie en prétextant que tu ne le connais que vaguement ? »

Cacheroute : Les cacahuètes américaines

On récitera « *Mézonot* » sur des cacahuètes américaines. D'après le Yalkout Yossef, si on a consommé un *Kazaït* de la coque en une durée d'*Akhilat Prass*, on terminera par « *Al Hami'hya* », et si on a mangé seulement un *Kazaït* de cacahuète en un temps d'*Akhilat Prass*, on terminera par « *Boré Néfachot* ».

Lois quotidiennes : Cas pratiques

On peut payer d'avance les frais d'habitation (*Arnona*) même si une remise a été faite sur la totalité de la somme. De même, on a le droit de régler à l'avance une société qui prend en charge la réparation des réfrigérateurs, des machines à laver, etc.

Certaines sociétés proposent à leurs clients d'acheter un produit pour une période d'essai. Celui-ci doit payer une avance et s'il n'est pas intéressé, rend le produit et se fait rembourser son argent. Une telle pratique est interdite, car l'avance est considérée comme un prêt tout le temps où le client n'a pas pris sa décision. Par conséquent, il est interdit d'utiliser l'objet si l'on n'a pas fait un *Hétèr Iska*.

Récit du Jour : Un pari perdu d'avance

Un roi délégua l'un de ses ministres pour une mission diplomatique dans un pays voisin. Avant que le parlementaire ne



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



prenne la route, le roi lui interdit formellement d'accepter tout pari durant son voyage, et le mit en garde à plusieurs reprises à ce sujet. Le ministre arriva au palais où il était attendu, il y remplit sa mission et s'apprêta à prendre la route du retour. Mais avant qu'il ne quitte ses hôtes, l'un des princes lui déclara sur un ton espiègle :

« Monsieur, vous êtes bossu !

- Absolument pas, rétorqua le ministre, je n'ai jamais eu la moindre bosse !

- Seriez-vous prêt à le parier ? le questionna l'autre. S'il s'avère que j'ai tort, je suis prêt à vous offrir la somme d'un million de pièces d'argent ! »

En entendant cette proposition, le ministre se souvint des recommandations de son roi. Mais il se dit : « Cependant, se dit-il, ceci n'est pas réellement un « pari », puisque le résultat ne fait aucun doute et que je suis certain de l'emporter. Or, qu'y aurait-il de mal à remplir les caisses du royaume d'un million de pièces supplémentaires ? »

Finalement, le ministre accepta de relever le pari, il se déshabilla devant toute l'assistance et prouva qu'il n'était effectivement pas bossu. Il reçut la somme en espèces sonnantes et trébuchantes, et reprit la route le cœur léger en direction de son pays.

Après avoir rendu compte au roi de sa mission, le ministre lui raconta l'épisode du pari qu'il avait remporté. A cette annonce, le roi poussa un profond soupir de désarroi et lui dit :

« Lorsque je vous ai mis en garde de ne pas accepter de pari, je savais très bien ce que je disais. Les princes de ce royaume avaient parié avec moi, pour une somme cent fois supérieure à celle que vous rapportez, qu'ils seraient capables de faire déshabiller mon ministre en public, en pleine salle du trône. Vous me rapportez certes un million de pièces, mais je dois en contrepartie payer quatre-vingt-dix-neuf autres millions, en raison de votre zèle déplacé... »

La morale de cette parabole est claire : si un homme envisage d'enfreindre une petite interdiction de la Torah, avec la conviction d'en dégager d'importants avantages, on lui rétorquera que la Torah avait elle-même déjà bien conscience de ces bénéfices. Et si elle a tout de même interdit cette démarche, c'est parce qu'elle sait pertinemment que les dégâts que cette transgression causera seront infiniment plus importants que ses avantages.

